

Mail du 15 mars à la ministre de la justice :

Madame la ministre,

Depuis vendredi, nous sommes en contact régulier avec les membres de votre cabinet au sujet de la déclinaison des principes à adopter dans les services judiciaires du fait de la pandémie de Covid-19, ce avec le seul souci de faciliter la diffusion de l'information et l'organisation en ces temps particulièrement difficiles, dont nous mesurons l'exceptionnelle complexité de la gestion.

Nous nous sommes dans un premier temps étonnés de l'option prise vendredi : il nous apparaissait légitime de prévoir dès ce stade la réduction de l'activité des juridictions au traitement strict des seules urgences. Il nous a été indiqué, et cela ressortait des éléments adressés vendredi soir par la Secrétaire générale du ministère, qu'il convenait de se compter en juridiction, pour déterminer les effectifs qui demeurent disponibles, une fois décomptés les magistrats et fonctionnaires rendus vulnérables en raison de leur situation de santé, ou qui doivent rester à domicile pour assurer la garde de leurs enfants, ou enfin ceux qui sont confinés en raison d'une suspicion de contamination, et de considérer qu'une fois ce décompte réalisé, si la juridiction ne peut assurer l'ensemble de ses missions, le plan de continuation de l'activité peut être déclenché, afin de la réduire au traitement des urgences.

Votre cabinet nous a indiqué vendredi que ce choix concernait l'ensemble des services publics, et correspondait à l'annonce du Président de la République jeudi soir selon laquelle le pays ne sera pas "mis à l'arrêt" pour le moment.

Nous avons alors fait part à votre cabinet qu'y compris dans le cadre de ce schéma, qui était critiquable, les critères fixés pour permettre aux personnels de ne pas se rendre au travail étaient particulièrement restrictifs (ne prenant pas en compte la problématique des transports en commun...) et rigides (quant aux démarches médicales à accomplir pour établir sa vulnérabilité, dans un contexte où les médecins ont d'autres urgences que de rédiger des certificats).

Nous avons par ailleurs souligné la nécessité absolue que les informations précises soient délivrées par la chancellerie directement par mail à tous les collègues, et non envoyées aux seuls chefs de cour des zones de défense, car il est crucial que chacun puisse avoir accès à toute l'information.

La situation a évolué avec les annonces faites par le Premier ministre samedi soir : il nous apparaît clairement, en cohérence avec l'ensemble du dispositif qui doit être décliné, que ces annonces changent la donne et que l'activité des services judiciaires doit maintenant être réduite au traitement des seules urgences, définies de manière stricte.

Les plans de continuation de l'activité qui, selon nos échanges avec la DSJ depuis la semaine dernière, étaient en préparation depuis plusieurs semaines dans les juridictions, devraient ainsi trouver à s'appliquer partout de manière immédiate. Une des difficultés est maintenant de prévenir les collègues, avocats, justiciables, avant demain, afin que l'ensemble des personnes ne se rende pas lundi en juridiction alors qu'il est par ailleurs demandé d'éviter de prendre les transports et de rester au maximum confiné chez soi.

Par ailleurs, la situation dans les prisons justifie une politique active d'aménagements des peines qui peuvent l'être, et ce selon des voies simplifiées, et de réduire les nouveaux mandats dépôts à ceux qui sont absolument indispensables.

Après un nouveau contact hier soir avec votre cabinet, nous sommes en attente de nouvelles instructions, urgentes et indispensables pour protéger les professionnels de justice et les justiciables. Ces instructions ne peuvent attendre demain. Elles peuvent être rapidement diffusées dans les juridictions et relayées aux collègues par les chefs de juridiction et les coordonnateurs de service puisqu'en théorie, toutes les juridictions ont dû vérifier les coordonnées personnelles des magistrats et fonctionnaires, aux justiciables par les avocats, qui peuvent être informés par le Conseil national des barreaux. Nous sommes à votre disposition pour contribuer à diffuser l'information.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de ma haute considération.

Katia Dubreuil